

Rapport du député Letchimy sur les RUP dans les politiques de l'Union européenne

M. Serge LETCHIMY, député de la Martinique a remis à M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, son rapport de mission sur la prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques dans les politiques de l'Union européenne. Le Gouvernement lui avait en effet confié une mission « aux fins de lui proposer des pistes concrètes qui permettraient d'améliorer la prise en compte des spécificités des RUP dans les politiques communautaires ». Outre une description du statut européen des régions ultrapériphériques et de l'évolution du cadre juridique qui fonde la reconnaissance de leurs spécificités, le rapport se propose de dépasser les divergences d'interprétation du Traité entre la Commission européenne et les régions ultrapériphériques, et formule 43 propositions concrètes de renforcement des politiques sectorielles, aussi bien dans le domaine agricole, de la pêche, du tourisme et du traitement des déchets. Il propose également une nouvelle méthode de traitement des dossiers relatifs aux filières d'avenir.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 – BCE

Lors de sa réunion du 6 juin 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « les informations disponibles ont confirmé notre évaluation qui avait conduit à l'abaissement des taux directeurs début mai. Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, du crédit demeurent atones. Les anticipations d'inflation à moyen terme pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans le même temps, les données d'enquêtes récentes relatives au climat des affaires font état d'une légère amélioration par rapport à un bas niveau de départ. L'orientation accommodante de notre politique monétaire, ainsi que l'amélioration significative de la situation sur les marchés financiers depuis mi-2012, devraient contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise économique plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. (...) Le taux de croissance annuel négatif des prêts aux sociétés non financières (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation) est passé de -1,3 % en mars à -1,9 % en avril. (...) Plus généralement, la faible dynamique des prêts continue de refléter essentiellement l'état actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. (...) Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel que la réduction de la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro se poursuive et que la capacité de résistance des banques soit renforcée quand cela s'avère nécessaire. Des progrès ont été accomplis depuis l'été dernier en termes d'amélioration de la situation des banques en matière de financement, de renforcement de la base de dépôts domestiques dans les pays en proie à des difficultés et de réduction de la dépendance à l'égard de l'Eurosystème, comme en témoignent les remboursements effectués au titre des opérations de refinancement à long terme d'une durée de trois ans. De nouvelles avancées décisives dans la mise en place d'une union bancaire permettront d'atteindre cet objectif. En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur le caractère crucial du futur Mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un Mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».

2 – Union économique et monétaire

La Commission européenne a publié le 5 juin son rapport de convergence 2013 sur la Lettonie, accompagné d'un court résumé explicatif à l'intention des citoyens qui en donne le contexte. La Commission considère que la Lettonie a atteint un degré élevé de convergence économique durable avec la zone euro et propose au Conseil d'autoriser le pays à adopter la monnaie unique à partir du 1^{er} janvier 2014.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

1 – Décret n° 2013-384 du 7 mai 2013 définissant les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code monétaire et financier

Ce décret prévoit dans quelles conditions l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) peut exiger la désignation d'un représentant permanent de la part d'établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France

2 – Décret n° 2013-385 du 7 mai 2013 fixant les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier

Ce décret pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 a pour objet de fixer les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).



Après le passage des marchés financiers (1999) et de la monnaie (2002) à l'euro, l'Europe se dote de l'euro scriptural avec SEPA (*Euro Payments Area* - Espace unique de paiement en euros). Conformément au règlement européen N° 260/2012, **les nouveaux instruments de paiement européens remplaceront définitivement leurs équivalents nationaux au plus tard le 1^{er} février 2014.**

TOUTES LES ENTREPRISES SONT CONCERNEES.

SEPA s'applique à tous les virements et prélèvements de masse, nationaux ou transfrontaliers. Ainsi, les virements et les prélèvements que nous connaissons actuellement ne pourront plus être utilisés après **le 1^{er} février 2014.**

**LE PROJET DE MIGRATION AUX NOUVEAUX INSTRUMENTS DE PAIEMENT
DOIT ETRE LANCE SANS DELAI.**

SEPA rend indispensable des modifications dans les systèmes d'information et de paiement des entreprises qui doivent adapter leur fonctionnement, au plus tôt, car tout retard :

- générera inévitablement des réalisations de modifications dans l'urgence, avec le surcoût lié à une telle démarche,
- peut constituer un risque de blocage des paiements (règlement fournisseurs, salaires, recouvrement de créances, ...) si les évolutions nécessaires n'ont pas été réalisées à temps.

SEPA, c'est également une opportunité à saisir qui permet de disposer d'instruments de paiement harmonisés, simplifiés et fiables pour les opérations d'achats et de ventes et c'est aussi l'occasion de revoir sa stratégie en termes d'organisation et de gestion de sa trésorerie.

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE BANQUIER ET VOTRE EXPERT-COMPTABLE.

Dans la conduite du projet de migration SEPA, les interlocuteurs privilégiés sont les établissements bancaires, les experts-comptables, mais aussi les conseils en système d'information, les éditeurs de logiciels et les associations professionnelles.

Pour obtenir des conseils et des informations utiles sur la marche à suivre, quelques **liens utiles** :

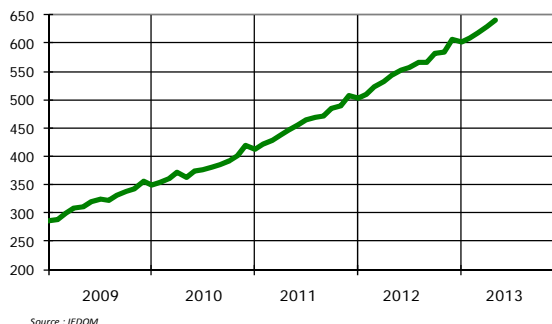
- le site du Comité national SEPA, www.sepafrance.fr
- le site de l'IEDOM, www.iedom.fr/iedom/migration-sepa qui met à disposition la brochure publiée par la Banque de France, « **Réussir votre migration à SEPA** », la présentation faite lors des réunions d'information organisées dans les DOM en avril, ainsi que le dossier de presse correspondant.
- le site du CFONB, www.cfonb.org qui permet d'obtenir les documents et brochures sur les nouvelles opérations SEPA (dans les rubriques Prélèvement - Effet de commerce -TIP et Virement - Téléversement).
- le site de la FBF : <http://www.banques-sepa.fr/>.

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

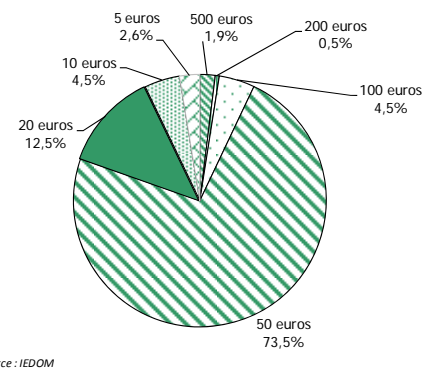
Les émissions nettes

En mai, les émissions nettes de billets ont augmenté de 12,7 millions d'euros après +10,3 millions d'euros le mois précédent (soit +2 % après +1,7 % en avril). Elles s'établissent à 641,5 millions d'euros. En volume, les émissions nettes de billets suivent également une tendance à la hausse : +2,2 % (après +1,6 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte, depuis la mise en circulation de l'Euro, atteint 11,6 millions au 31 mai ; 73 % d'entre eux sont constitués par la coupure de 50 € (67 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La progression de l'émission nette de billets ayant évolué un peu plus dynamiquement en nombre qu'en montant au cours du mois, la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île se déprécie de 10 centimes et s'établit à 55,1 € au 31 mai 2013.

Emissions nettes cumulées de billet au 31 mai 2013
En millions d'euros



Répartition des billets en nombre au 31 mai 2013



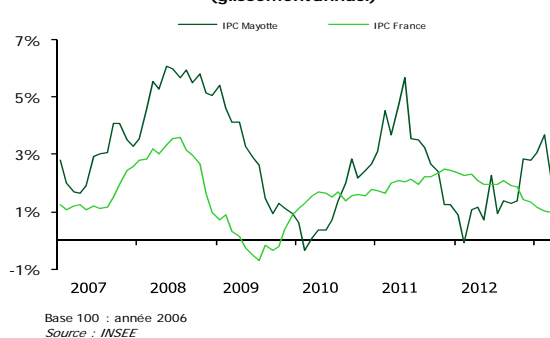
BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Ralentissement de la hausse des prix

Au mois d'avril, l'indice des prix à la consommation augmente légèrement (+0,2 %). Cette évolution s'explique principalement par la hausse des prix des services aux ménages (+1,3 %), tandis que les prix des produits manufacturés et des produits alimentaires et boissons baissent, respectivement, de 0,4 % et 0,3 %.

En glissement annuel, les prix enregistrent une hausse de 1,0 % et poursuivent le ralentissement observé depuis le mois de mars (+3,7 % en février et +2,3 % en mars). L'inflation est principalement imputable à l'évolution des prix des produits alimentaires et boissons (+3,5 %) et des services aux ménages (+1,9 %) qui est partiellement compensée par la diminution des prix des produits manufacturés (-2,0 %).

Indice des prix à la consommation (glissement annuel)



Reprise de la grève pour l'ouverture des négociations sur l'indexation des salaires de la fonction publique

Un mouvement de grève impliquant les trois corps de la fonction publique (État, territorial et hospitalière) a débuté le mardi 14 mai pour exprimer le désaccord face aux propositions du gouvernement sur la mise en place de l'indexation des salaires à Mayotte et demander la fixation d'une date pour la tenue des négociations. Le mouvement prit fin le vendredi 17 mai suite à l'annonce par le gouvernement d'une réunion de négociation le 10 juin 2013 à Paris. Cependant, les agents ont repris la manifestation le 28 mai réclamant cette fois-ci la prise en compte de leurs revendications dans l'ordre du jour des négociations.

Annnonce de la création d'une compagnie aérienne mahoraise baptisée « EWA »

Lors d'une conférence de presse tenue le jeudi 30 mai, Air Austral a annoncé la création prochaine d'une compagnie aérienne qui portera le nom de « EWA » et qui sera basée à Mayotte. Signifiant « OUI » en mahorais, EWA, issue d'un partenariat entre Air Austral, qui sera actionnaire majoritaire à 51 %, la CCI et la société Ylang Invest, sera dotée d'un capital de 4,5 millions d'euros et ambitionne de faire de Mayotte une plaque tournante de la région Océan indien. En effet, la compagnie opérera au moyen d'un appareil ATR 72-500 de 64 places qui desservira uniquement des destinations régionales. Ainsi, les liaisons prévues au départ de Dzaoudzi prévoient des vols réguliers vers Madagascar (Nosy-Bé et Majunga), les Comores (Moroni et Anjouan), la Tanzanie (Pemba et Dar Es Salam) et le Mozambique. La mise en place de la structure est prévue au plus tard au mois d'août, avec une obtention de la licence d'exploitation en septembre et une mise en exercice de l'avion en novembre 2013.

Réunion de travail sur la régulation des tarifs bancaires

Le jeudi 16 mai, la Préfecture a organisé une réunion de travail sur la régulation des tarifs bancaires en présence des représentants des banques, de l'AFD et de l'IEDOM. Conformément à ce que prévoit l'article 16 de la loi contre la vie chère, l'objectif est de faire converger les tarifs bancaires entre les DOM et la Métropole. La réunion a permis de démarrer une analyse sur les tarifs pratiqués localement et une synthèse des travaux sera présentée lors de la prochaine réunion de l'Observatoire des prix.

Lancement du tri sélectif à Mayotte

L'opération de tri sélectif à Mayotte a officiellement débuté le mardi 28 mai avec la pose des trois premiers conteneurs à l'aéroport de Dzaoudzi qui accueilleront séparément les cannettes et métaux, le plastique et le verre. Conduit par la société Eco Emballages, le projet sera mis en place progressivement dans toutes les communes de l'île avec l'installation des conteneurs de tri en septembre pour un démarrage effectif en octobre.

Célébration de la troisième édition des journées de l'Europe

Quelques jours après la date historique du 9 mai, le Conseil général a organisé des rencontres et festivités pour fêter l'Europe. Les manifestations se sont tenues les 13, 14 et 15 mai et ont été l'occasion de rappeler aux mahorais les liens qui les unissent à l'Europe, mais aussi les défis à relever avant l'accession de l'île au statut européen de Région ultrapériphérique (RUP) le 1^{er} janvier 2014.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	avr-13	116,9	0,2%	1,0%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	avr.-13	7 417	-2,2%	-10,9%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles mars-13	27 127	22,5%	18,1%
	(hors hydrocarbures)	cumulées mars-13	78 097	53,2%	17,2%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles mars-13	349	43,9%	-17,5%
		cumulées mars-13	920	61,1%	12,2%
	Taux de couverture	mensuel mars-13	1,29%	0,19 pt	-0,56 pt
		cumulé mars-13	1,18%	0,06 pt	-0,29 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels mai-13	386	18,0%	-7,0%
		cumulés mai-13	2 014	-	20,3%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels mai-13	23 618	26,0%	21,4%
		cumulés mai-13	104 143	-	3,7%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels mai-13	35,4	27,4%	26,2%
		cumulés mai-13	136,6	-	2,6%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles mars-13	10 462	332029,1%	105,4%
		cumulées mars-13	20 611	-	4,1%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		39 470	-0,1%	2,8%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée mars-13	64 392	-	4,6%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle mars-13	10 059	5,9%	5,3%
		cumulée mars-13	29 550	-	5,5%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :				
	- en tonnes	mensuelles mars-13	7,5	-	-
		cumulées mars-13	13,6	-	-
	- en milliers euros	mensuelles mars-13	48,9	205,5%	-
		cumulées mars-13	108,1	-	-

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	02/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	02/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	02/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

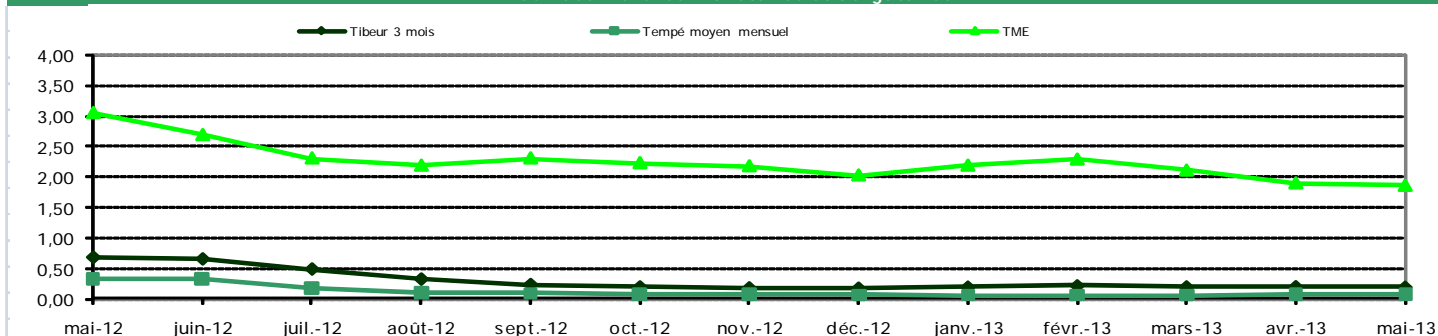
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Mai 2013)			
Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0683%	0,0702%	0,0819%	0,0784%	0,1120%	0,2010%	0,3020%	0,4850%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
2,29%	2,11%	1,90%	1,86%	2,49%	2,31%	2,10%	2,06%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,29%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	16,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

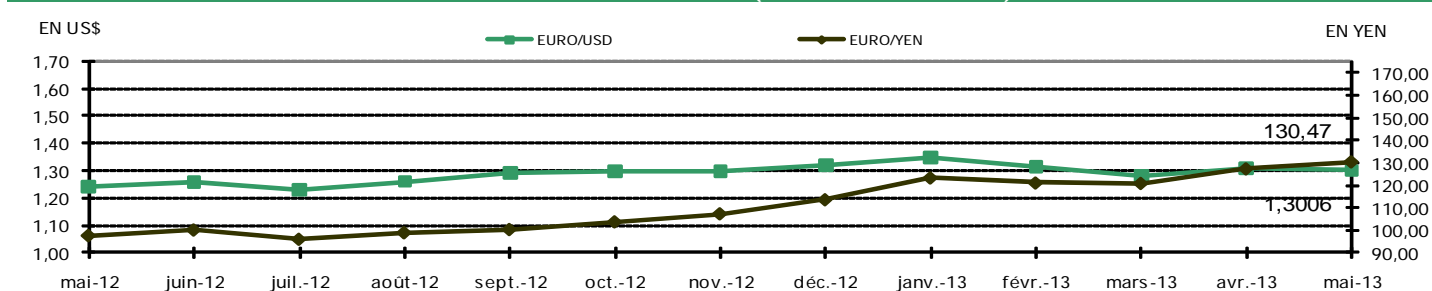
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3006	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,2174	EURO/SRD (Surinam)	4,289
EURO/JPY (Japon)	130,4700	EURO/BWP (Botswana)	11,24810	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3265
EURO/CAD (Canada)	1,3434	EURO/SCR (Seychelles)	15,3350	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,5546
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85370	EURO/MUR (Maurice)	40,486	EURO/BBD (La Barbade)	2,5994
EURO/SGD (Singapour)	1,6412	EURO/BRL (Brésil)	2,7664	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,34
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,0981	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,1779	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2857,8153	EURO/XCD (Dominique)	3,5092	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 12 juin 2013 - Dépôt légal : juin 2013 - ISSN 1240 - 280X